

le maçon a stocker ses matériaux sur ma toiture et

Par **alda956**, le **16/06/2010** à **04:32**

Bonjour, j'habite une maison de village qui appartient a ma belle mère on a appris en avril qu'on était en copropriété a cause d'une pièce qui a été donner il y a plus de 100ans, bref la copropriétaire en a fait qu'a sa tête elle a fait commencer les travaux sans notre accord nous avons fait appel a notre protection juridique qui on fait intervenir un expert pour éclaircir l'affaire. En conclusion nous sommes bien en copropriété et elle doit régler seule les frais de la toiture car il n'y a pas eu d'assemblée générale, et qu'elle a pris seule la décision de faire refaire la toiture. Pendant les travaux le maçon a stocker ses matériaux sur mon toit "photos a l'appuies prise de chez mon voisin d'en face" sans me demander mon autorisation. Suite a de grande pluie cette nuit je viens de me rendre compte qu'il a une grosse fuite dans ma chambre " a l'endroit précis ou le maçon avais entreposer ses matériaux". J'aurais aimais savoir ce que je doit faire, quelles démarches je doit faire pour qu'il répare les tuiles qu'il a certainement cassé en stockant ses matériaux.

Par avance merci.

Cordialement